

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 14 juin 2010

**Nombre de Membres dont
le conseil doit être composé** : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16 + 3 procurations

L'an deux mil dix, le 14 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 9 juin 2010.

Ordre du jour

1. **Acquisition foncière SAFER**
2. **Demande de subvention – Sapeurs Pompiers**
3. **Jury d'assises**
4. **Convention ASCSL**
5. **Aire de jeux**

Présents : R. SCHAAL – P. WOLFF – G. FREYD-GUY – J. FREY – F. FISCHER – G. MULLER – E. SPEHNER
- C. SCHWARTZ – JL HIRN - N. SOUHAIT – E. KELLER- R. KOHLER - R. BIJOU – A. HEITZ -
G. SIEGEL – V. REBHOLTZ

Abs. excusés : JC. SOULE (proc à R. SCHAAL) – M. CARTER (proc à WOLFF P.) – S. LAZARUS (proc à R. BIJOU)

Absent :

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Geoffrey SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

1. Acquisition foncière SAFER

Le conseil municipal lors de la séance du 14 septembre 2009 a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention de concours technique d'information relative au marché foncier et d'aide à la mise en œuvre de la politique foncière avec la SAFER ALSACE. Celle-ci s'est engagée et est tenue à informer la Commune de toutes les ventes de terres en zone agricole et naturelle.

Le maire a rappelé que la Commune n'avait que très peu de foncier. Il est souhaitable que chaque fois que cela est possible, elle procède à des acquisitions foncières de terres agricoles, notamment de prairies, afin de pouvoir mieux maîtriser l'environnement et le paysage du ban. Ces acquisitions seront décidées à chaque fois par le Conseil Municipal et doivent ne pas mettre en cause le droit des exploitants agricoles.

En date du 18 mai 2010 la SAFER ALSACE a informé la collectivité de la vente de la parcelle cadastrée section 12 n°288 d'une superficie de 13.03 ares au lieu dit Solchmatt. La commune ayant fait acte de candidature, il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de :

▪ Prix d'acquisition	912,00 €
▪ Frais d'acquisition	282,00 €
▪ Frais de portage	29,77 €
▪ Acte administratif	196.64 €
▪ TVA	78,97 €
▪ Rémunération SAFER	88,59 €

TOTAL 1 577,97 €

Le Conseil Municipal,
Où le rapport de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,

décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 12 n°288 d'une superficie de 13.03 ares au lieu dit Solchmatt au prix TTC de 1 577,97 € selon détails ci-dessus indiqués.

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

A imputer au compte 2111 opération 084

Par
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2. Demande de subvention – Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lipsheim s'est dotée de divers matériel et habillement pour un montant de TTC 1172,93 €

Le conseil municipal,
Où le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré
accorde une subvention exceptionnelle de
1172.93 X 20% = 234,59€ arrondi à 235 €
A imputer au compte 6748

Par
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

3. Jury d'assises

Vu les instructions données par Monsieur le Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas Rhin dans sa missive du 30 avril 2010, le conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de Lipsheim des jurys d'assises pour l'année 2011.

Le nombre sera triple de celui fixé par les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral précité soit 2 x 3 = 6 noms

- 1.- 0732 – Alexandre HEITZ - 26 rue de la Gare – Né le 06.07.1986 à Strasbourg
- 2.- 0367 – Béatrice DECKERT épouse TRABLY - 23 rue Mozart - Née le 12.09.1947 à Rosheim
- 3.- 0600 – Didier GASS – 3 rue de la Scheer - Né le 06.06.1956 à Strasbourg
- 4.- 2126 – Yvonne ZAEGEL épouse FRAGNIER – 2 rue de l'Andlau – Née le 05.12.1936 à Illkirch
- 5.- 0676 – Martine SANCESARIO div. GRÜN – 11a rue de la Gare – Née le 22.05.1950 à Metz
- 6.- 0734 – Charles HEITZ – 2 rue du Général de Gaulle – Né le 17.03.1937 à Strasbourg

4. ASCSL – avenant convention

En date du 8 juin 2009, les parties ont conclu entre elles une convention réglant les modalités de mise à disposition de l'Espace Culturel et Sportif de Lipsheim.

Cette convention s'est inscrite dans la volonté commune de maintenir la gestion dans la continuité par rapport à l'historique.

Sa durée initiale a néanmoins été fixée de manière à permettre une meilleure appréciation par chaque partie des incidences de la reconstruction de la salle.

Le projet d'avenant modifiant la durée -prorogation d'une année puis par reconduction tacite- et la prise en charge de 50 % des charges de fluides (électricité, eau, gaz, téléphone,...) est présenté aux conseillers.

Le conseil municipal,

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Emet un avis favorable pour la signature de l'avenant n°01 à la convention de mise à disposition de l'Espace Culturel et Sportif

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y relatif.

En annexe projet de convention –

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention (En application de l'art. L 2131-11 du CGCT, Mr Jean-Luc HIRN concerné par le dossier quitte la séance et s'abstient)

5. Aire de jeux – acquisition de jeux complémentaires

Lors de différentes réunions de travail, les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont émis le vœu que la collectivité investisse dans de nouveaux jeux. Consultation a été faite, les offres ont été présentées :

- aux jeunes du CMJ

- aux conseillers municipaux lors de la dernière séance de travail

Un consensus a été trouvé pour compléter l'aire de jeux existant rue de la Chapelle d'une balançoire et d'une "araignée à corde" (filet à grimper)

Le conseil municipal,

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Emet un avis favorable pour l'implantation de ces deux structures dans l'aire de jeu rue de la chapelle

Fixe une enveloppe maximale de 23.500 € TTC

A imputer au compte 2313 opération

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention (Emilie KELLER)